



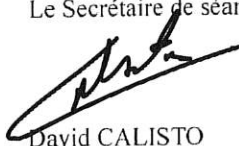


2023/09

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE LIBOURNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
GENISSAC (GIRONDE)**

<p>DATE DE CONVOCATION</p> <p>12 JANVIER 2023</p>	<p>L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE LUNDI 16 JANVIER A VINGT HEURES</p>
<p>DATE D’AFFICHAGE</p> <p>12 JANVIER 2023</p>	<p>Le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni dans la salle des mariages en séance publique sous la Présidence de Madame BOURDAT BRISSEAU Émeline, Maire.</p>
<p>NOMBRE DE CONSEILLERS</p> <p>EN EXERCICE : 19</p> <p>PRÉSENTS : 14</p> <p>VOTANTS : 14</p> <p>QUORUM ATTEINT</p>	<p>Étaient présents : M. BAGGIO Jean-Marie, Mme HENRY Christine, M. CHAPUS Benoît, Mme BOUCHON PEAUCELLE Isabelle, M. LE LEU Pascal, Mme L’HOMME Céline, M. BUREAU Olivier, Mme PEETERS Stéphanie, M. LAPORTE Francis, Mme PALLUET Laurence, M. LEROY-LANSARD Pierre, Mme MAURI Fabienne, M. CALISTO David</p> <p>Absentes excusées : Mme SICHE Delphine, Mme BLIMON Rachel</p> <p>Absents : M. MARIE Berty, Mme DAVID Sylvie, M. LASSALLE Jérôme</p> <p>M. CALISTO David a été élu Secrétaire de séance.</p>
<p>OBJET : Cession d’un ordinateur de marque IMAC</p>	<p>Madame le Maire rappelle à l’Assemblée la volonté de renouveler et de moderniser le parc informatique de la Collectivité.</p> <p>La Commune dispose d’un certain nombre de matériels informatiques inadaptés au service qui ont été remplacés et qui se retrouvent actuellement stockés en mairie.</p> <p>Madame le Maire informe les élus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • que les biens mobiliers des personnes publiques ne peuvent être aliénés ni à titre gratuit, ni à un prix inférieur à leur valeur vénale, sauf dérogations prévues à l’article L 3212-2 du Code général de la propriété des personnes publiques, • de la proposition d’achat de Madame Virginie GIRBET au prix de 810 € TTC.

<p>DATE DE CONVOCATION</p> <p>12 JANVIER 2023</p>	<p>CONSIDERANT que dans le cadre d'une démarche de développement durable, cet équipement informatique peut être utilisé à d'autres fins par un particulier et que cette cession favorise une bonne gestion patrimoniale du matériel informatique,</p> <p>Madame le Maire demande à l'Assemblée d'accepter cette proposition de reprise.</p>
<p>DATE D'AFFICHAGE</p> <p>12 JANVIER 2023</p>	<p>Après débat,</p> <p>Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,</p>
<p>NOMBRE DE CONSEILLERS</p> <p>EN EXERCICE : 19</p> <p>PRÉSENTS : 14</p> <p>VOTANTS : 14</p> <p>QUORUM ATTEINT</p>	<ul style="list-style-type: none"> - ACCÉPTE la proposition de reprise de l'ordinateur de marque IMAC pour un montant de 810 € TTC. - PRÉCISE que l'ordinateur de marque IMAC est cédé en l'état sans garantie de bon fonctionnement ou de bonne adaptation à l'usage qui en est projeté par Madame Virginie GIRBET. En cas d'inadéquation à l'usage ou de panne, Madame Virginie GIRBET ne pourra se retourner contre la Commune de Génissac qui est dégagée de toute responsabilité. Madame Virginie GIRBET ne pourra prétendre à aucun dédommagement. - DEMANDE à Madame le Maire de sortir ce bien de l'inventaire du patrimoine de la Commune. - AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier. - AUTORISE Madame le Maire à inscrire la recette correspondante sur le budget principal de la Commune de l'exercice 2023.
<p>OBJET : Cession d'un ordinateur de marque IMAC</p>	<p>Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits. Pour extrait certifié conforme.</p> <p>Le Maire,  </p> <p>Émeline BOURDAT BRISSEAU</p> <p>Le Secrétaire de séance, </p> <p>David CALISTO</p>